Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260321-210320266-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN	DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE TREGOUREZ	DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°210320266

DATE DE CONVOCATION : ..... 17 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE : ..... 17 mars 2026
Nombre de Conseillers en exercice 15
Nombre de présents 15
Nombre de votants. 15
Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :
Secrétaire élue : Marion Pasdeloup

OBJET : Nomination des Conseillers délégués

En référence à l'article L 2122-18 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal.

C'est dans ce contexte que le Maire souhaite déléguer une partie de ses compétences à **3** conseillers délégués. Cette nomination prendra la forme d'un arrêté.

Monsieur le Maire fait les propositions suivantes :

- Marion Pasdeloup
- Florian Rannou
- Mathieu Le Guillou

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- Prend acte des propositions du Maire de nommer les conseillers suivants « conseillers délégués »
  - Marion Pasdeloup
  - Florian Rannou
  - Mathieu Le Guillou

Leurs délégations feront l'objet d'indemnités.

Pour extrait certifié conforme

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260321-210320266-DE

Le secrétariat

Marion Pasdeloup

Le Maire,

Anthony Page

MAIRIE DE TREGOUREZ (Finistère)

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....